

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 17 JUIN 2013 à Prévessin-Moëns****Présents :**

| | |
|-------------------------|--|
| Mme Elisabeth FATTON | Maire, Collex-Bossy |
| Mme Françoise LE SOURD | Adjoint-Maire, Prévessin-Moëns |
| M. Guy MAURIN | Prévessin-Moëns |
| M. Pierre-Alain TSCHUDI | Conseiller administratif, Meyrin |
| M. Yvan ROCHAT | Président ATCR, Conseiller administratif, Vernier |
| M. Ivan RACLE | Conseiller municipal, Divonne |
| M. Jean-Charles MORANDI | 1 ^{er} Adjoint, Challex |
| M. David MERMOD | 3 ^{ème} Adjoint, Chens-sur-Léman |
| M. Claude GENEQUAND | Conseiller administratif, Versoix |
| M. Jean-Yves TAINURIER | Adjoint, Saint-Genis-Pouilly |
| M. Jean-François RAVOT | Maire, Chevry |
| M. Jacques MONAT | Représentant permanent de la municipalité de Chevry à l'ATCR |
| M. Philippe POGET | Conseiller administratif, Satigny |
| M. Claude THIBAUT | Conseiller municipal, Nernier |
| M. François MEYLAN | Maire, Ferney-Voltaire |
| M. François MAZENOD | Maire de Genthod |
| M. Mike GERARD | ARAG |
| M. Vassilis VENIZELOS | Etat de Genève |
| M. Marcos WEIL | Secrétariat technique ATCR-AIG |

Excusés :

| | |
|------------------------------------|---|
| M. Bernard Ponthieu | Mairie de Messery |
| M. Barthélémy Roch | Mairie d'Aire-la-Ville |
| M. Hubert Jochaud-du-Plessix | Représentant les communes de Terre Sainte |
| M. Pierre-Alain Schmidt | Municipalité de Mies |
| Municipalité de Chavannes des Bois | |
| M. Etienne Blanc | Maire de Divonne |
| Maître Page | |
| Mairie de Cartigny | |

Ordre du jour

1. Approbation du PV de l'AG du 02 juillet 2012
2. Informations sur les activités de l'ATCR-AIG (rapport d'activité 2012-2013)
3. Adhésion des communes
4. Renforcement du comité directeur
5. Présentation des comptes 2012
6. Rapport des réviseurs aux comptes
7. Présentation et approbation du budget 2013 et fixation des cotisations 2013
8. Etablissement de la fiche PSIA (plan sectoriel des infrastructures aéroportuaires).
Présentation de la démarche par M. Vassilis Venizelos, chef de projet à l'office de l'urbanisme.
9. Divers

Mme Françoise Le Sourd ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.
M. Yvan ROCHAT précise une inversion dans les points de l'ordre du jour.

1. Approbation du PV de la séance du 02 juillet 2012

Il faut rajouter dans la rubrique « excusés » du PV du 02 juillet 2012, M. Genequand pour Versoix et M. Jacques Monat pour Chevry

Le PV est approuvé.

2. Rapport d'activités

M. Yvan ROCHAT lit le rapport transmis aux membres.

3. Adhésion des communes

M. Yvan ROCHAT salue Pierre-Alain TSCHUDI

Vote pour l'adhésion de Meyrin : unanimité

M. François MAZENOD se demande si il vote pour le CA ou le CM

M. Pierre-Alain TSCHUDI : décision CA et information au CM

4. Renforcement du comité directeur

M. Yvan ROCHAT : recherche commune de Terre Sainte

Proposition que Meyrin rentre au comité. Demande aux autres communes qui souhaitent entrer au comité.

M. Pierre-Alain TSCHUDI est intéressé, mais pas indispensable si considère que cela donne une trop coloration « verte ».

Pas de prise de pouvoir « verte » au comité

M. Philippe POGET ne représente pas un parti, mais la commune, CA et CM.

M. Jean-François RAVOT : ne pas faire la fine bouche. Possibilité à d'autres de venir

Vote candidature M. Pierre-Alain TSCHUDI : unanimité

5. Présentation des comptes

M. Philippe POGET : commentaire compte PP

Excédent de recettes

6. Rapport des réviseurs aux comptes

M. Jean-Yves TAINURIER lit le rapport.

L'assemblée générale approuve à décharge les comptes.

7. Présentation et approbation du budget 2013 et fixation des cotisations 2013

Les cotisations sont fixées à 0.40 chf soit 0.30 euros.

Perte de 8'200.- CHF

M. Mike GERARD déclare que les micros ont besoin d'entretien. Les mesures ne sont pas fiables. 10'000.-CHF suffisent pour l'entretien

M. Yvan ROCHAT : le débat sur les cotisations se fera l'année prochaine

Le budget est voté à l'unanimité.

8. Etablissement de la fiche PSIA (plan sectoriel des infrastructures aéroportuaires). Présentation de la démarche par M. Vassilis Venizelos, chef de projet à l'office de l'urbanisme.

Discussion suite à la présentation de M. Vassilis VENIZELOS :

M. François MEYLAN demande si cela concerne que ce qui se passe au sol ?

M. Vassilis VENIZELOS répond qu'il y a aussi un impact de ce qu'il y a en l'air.

FM : concertation avec les communes françaises via DGAC ?

VV : oui, c'est à la DGAC de prendre contact avec les communes

M. Mike GERARD : même procédure que Zurich

VV : oui, mais le contexte est différent

M. Yvan ROCHAT : PSIA lie CH-GE-Communes. Mais les communes reçoivent des informations + participation de la population.

Comment les communes sont liées par une procédure qu'elles n'approuvent pas ?

VV : procédure similaire à l'établissement d'un PDCant. Il pourrait y avoir une consultation formelle. L'Etat de Genève définira la procédure.

M. Guy MAURIN : quelles mesures destinées aux communes françaises ?

VV : Les communes françaises ne sont pas liées par le processus mais l'Etat français.

M. François RAVOT : les nuisances ne s'arrêtent pas à la frontière. Les études ne doivent pas être sectorisées. Il faudrait impliquer les communes françaises

FM : il existe des normes européennes de concertation autour des aéroports.

Convention d'Aarhus organise la concertation. Est-ce que la Suisse a signé ?

Comment intervenir en amont dans le protocole de coordination ? et pas seulement à la fin.

M. Jacques MONAT : intéressant d'avoir un exposé de quelqu'un qui a suivi la procédure à Zurich qui a duré 10 ans. Quels enseignements ?

M. David MERMOD : Pourquoi pas prise en compte de la législation française en matière d'environnement ? signature aggro / Travail ensemble

VV : la législation suisse est conforme au droit européen.

Mme Françoise LE SOURD : La commission Franco-suisse ne se réunisse pas. Est-ce que les autorités françaises ne suivent pas ?

M. Jacques MONAT : La commission ne s'est pas réunie depuis longtemps. Il faudrait demander une réunion de commission. Il faut utiliser les structures existantes.

FM : Commission franco-suisse : les communes ne sont pas vraiment représentées.

MG : Le Grand Conseil a refusé la mise à jour du cadastre sous prétexte PSIA. Quand nouveau cadastre ?

VV : La question de bruit sera traitée de manière prioritaire. Dans les autres cas de fiches PSIA, tous les processus PSIA finis ont entamé la révision du cadastre de bruit mais on pourrait faire autrement.

PAT : Population et communes interviennent tardivement. On peut avoir le même sentiment que les communes françaises. Sentiment de ne pas être informé. Judicieux que dans copro et copil il y est une meilleure représentation des communes et une meilleure coordination avec les Grands Projets.

VV : coordination : les chefs de projets des Grands Projets sont associés aux travaux PSIA. Les travaux seront engagés cet automne.

MG : Qui informe la population ? M. Longchamp ?

VV : Dans le cadre du protocole de coordination, l'Etat de Genève donne l'information aux communes.

Dans le cadre de la fiche PSIA, l'information à la population est donnée par la Suisse.

FM : PSIA suspend la procédure du PD de l'AIG.

VV : Les planifications se poursuivent. C'est à la fin du processus que les planifications vont devoir être révisées.

YR : ATCR est intéressée par l'échelon communal dans le processus d'aménagement.

Communes hors cadre : pas rassurant

Chacun doit prendre ses responsabilités et les communes doivent interpeller leurs états respectifs.

Pas rassuré par la volonté du copil d'entendre les communes. Comment faire remonter

VV : assure la coordination technique. L'ATCR peut prendre contact avec le Conseil d'Etat

F M : faire comme pour le PA, une cellule de coordination

VV : cela n'a pas été décidé

MW : études à lancer : arbitrage des politiques publiques. Prendre connaissance des cahiers des charges

VV : tous les services sont consultés. L'arbitrage sera fait dans le cadre de la fiche.

Analogie avec la procédure du PDCant. Pesée d'intérêts dans le cadre de la fiche et non dans le cas du protocole d'accord.

MONNARD : Ne pas trop se focaliser sur les aspects techniques

VV : les arbitrages ne se font pas au niveau du protocole, mais dans le cadre de la fiche.

YR : remercie M. Vassilis VENIZELOS

Rapport d'activités

Discussion :

M. Jacques MONAT : l'AIG ne veut pas entrer en matière. A régler entre la DGAC et l'OFAC.

Propose un thème d'exposé : Zurich. Comment cela a été réglé ?

YR : Les communes étaient à la marge du processus PSIA. Tant les communes françaises que les suisses doivent être solidaires. Problème identique. Mêmes populations.

Prise en compte de la problématique communale. Trouver un moyen de se faire entendre.

YR : Problématique aile Est. Le codir a fait opposition. Positions stratégiques pour pouvoir faire entendre sa voix

Mme Elisabeth FATTON : n'adhère pas à l'opposition. Dans l'optique de développement de l'AIG, est favorable à l'aile Est. S'est abstenue et a démissionné du Comité directeur.

YR : Opposition = acte qui permet de questionner le projet et l'AIG sur ses intentions.

Il n'y aura pas forcément de recours.

Mme Françoise LE SOURD : il a fallu réagir très vite. Préveissin-Möens s'est abstenu.

Opposition = si seul moyen d'action = ok. Mais le texte de l'opposition est trop moralisateur, jugements de valeur. Le positionnement de l'ATCR exige transparence et cohérence et ne pas glisser sur des jugements sur les gens qui prennent ou non l'avion.

M. Mike GERARD : ARAG a fait opposition pour connaître l'évolution de l'AIG par rapport aux longs courriers.

Question de principe : est-ce que la Suisse a besoin de 2 hubs ? La Suisse est trop petite.

M. François MAZENOD : Le codir, selon statuts, peut engager l'opposition sans consulter membre ?

YR : oui

FM : A entendu des voix discordantes de l'AIG. Nécessite ou non d'avoir l'aile Est pour un développement à 20 millions de passagers.

PAT : 2 niveaux de débat :

Est-ce qu'un hub peut être situé au centre d'une ville ?

On ne sera pas consulté sur les questions politiques de développement. Rôle de l'association de s'interroger sur quel type d'aéroport ?

YR : ATCR pas opposé à l'AIG. Doit traiter la question du type d'aéroport.

FLS : découverte que l'AIG n'existait que sous l'angle économique. Des nouvelles questions se posent.

Au départ, surtout des questions techniques liées au bruit.

YR : force de l'ATCR = 2 pays, 2 départs, 2 cantons – hétérogénéité

C'est aussi un risque. Le cœur de la légitimité c'est la population.

M. David MERMOD : qui prend les décisions sur le développement de l'AIG ? Essentiel quand on adhère au Projet d'Agglomération

YR : Interpeller les décisions pour être partie prenante : décider / consulter / informer

L'ATCR pourrait faire cette démarche, si mandat AG.

M. Jacques MONAT: il faut plus de dialogue

YR : AG donne mandat au comité pour faire entrer l'ATCR au processus PSIA.

M. Claude GENEQUAND : connaître la composition du comité directeur

YR : Le comité directeur se compose de : Mme Françoise LE SOURD et MM. Claude THIBAUT, François MEYLAN, Philippe POGET et Yvan ROCHAT

Démission de Mme Elisabeth FATTON et de M. Patrick Simon

CG: comité pas très « coloré », peu représentatif de tous les avis.

YR : ouvert à intensifier les relations entre l'AG et le comité

L'AG donne le mandat au comité directeur

Une nouvelle AG sera organisée à l'automne pour faire un retour.

CG: Ce point ne figure à l'ordre du jour. N'a pas pu en parler avec les collègues. Si vote à faire, doit être inscrit.

YR : Le vote est issu de la présentation du soir. On promet de revenir à l'automne = cautele.

M. Jean-Yves TAINURIER : avoir le compte-rendu et le PV rapidement pour pouvoir décider avant la prochaine AG.

9. Divers

M. François MEYLAN : grève des contrôleurs aériens. On avait demandé à M. Hochstrasser de nous aider à trouver une solution. Que faire ?

M. Yvan ROCHAT : sera traité par le comité lors du codir de septembre

Marcos WEIL
Secrétariat de l'ATCR-AIG

Genève, le 21 juin 2013